

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation

**Arrêté du 13 mai 2022**

**Modifiant l'arrêté du 10 mai 2022 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2022 pour le recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers**

**La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et la directrice générale du Centre national de gestion,**

Vu le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires, notamment le chapitre III de son titre II ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2022 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2022 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2022 modifiant l'arrêté du 29 mars 2022 portant déclaration de vacance d'emplois de professeurs des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2022 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2022 modifiant l'arrêté du 29 mars 2022 portant déclaration de vacance d'emplois de professeurs des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2022 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2022 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2022 pour le recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers.

**Arrêtent**

**Article 1er**

L'arrêté du 10 mai 2022 visé ci-dessus est complété ainsi qu'il suit :

***Odontologie***

**DENTISTERIE RESTAURATRICE, ENDODONTIE, PROTHESES, FONCTION-DYSFONCTION, IMAGERIE, BIOMATERIAUX**

**Concours de type 1**  
M. Rémi ESCLASSAN

## Article 2

L'arrêté du 10 mai 2022 visé ci-dessus est modifié ainsi qu'il suit :

### *Médecine*

Au lieu de :

**BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE**

**Concours de type 1**

M. Julien FRANDONM

Lire :

**RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE**

**Concours de type 1**

M. Julien FRANDON

## Article 3

Le directeur général des ressources humaines et la directrice générale du Centre national de gestion sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 13 mai 2022

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche  
et de l'innovation

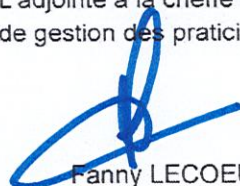
Pour la ministre et par délégation

La cheffe du département des personnels  
enseignants-chercheurs des disciplines de santé



Francia COMA

Pour la directrice générale  
du Centre national de gestion,  
L'adjointe à la cheffe de département  
de gestion des praticiens hospitaliers



Fanny LECOEVRE